



FRANCE TELECOM

Négociations Prévoyance Groupe pour les salariés de droit privé Quelques avancées mais on est loin du compte !

Après 4 mois de négociations où la direction n'a pas entendu les revendications des salariés notamment en terme de prévoyance, un pas vient d'être franchi.

En effet la direction a argué depuis plusieurs mois, qu'elle ne mettrait pas la main à la poche pour combler le déficit du contrat de groupe prévoyance des salariés de droit privé.

Sous fond de réforme de la sécurité sociale et de responsabilité des bénéficiaires, la solution proposée était de baisser de manière drastique les prestations au détriment des seuls salariés.

Les récentes luttes et la mobilisation importante de l'ensemble des salariés ont eu raison de l'obstination de l'entreprise et l'ont contrainte à modifier sa position.

En effet lors de la dernière séance, elle a nettement réduit le champ de diminution des prestations 3,64%, et augmenté les cotisations de 11,36%. L'employeur participe à hauteur de 60% sur les cotisations.

Cependant pour la CGT l'employeur n'est pas allé au bout

En effet cette hausse des cotisations représente une baisse du pouvoir d'achat pour les salariés.

La CGT demande à ce qu'il n'y ait aucune baisse de prestations et l'amélioration du régime actuel. L'augmentation des cotisations doit être compensée par l'employeur en augmentant la part qui lui revient. De plus, plusieurs points de ce contrat restent très en dessous des revendications.

L'entreprise a profité de la mise en place de cette garantie pour faire passer des coûts du ressort de sa responsabilité à la charge des salariés.

- la prime de naissance,
- la prise en charge à 100% des arrêts de travail jusqu'à 90 jours.

Dans le bilan du régime, les arrêts maladies supérieurs à 45 jours, représentent un pôle de dépense conséquent. Cela va se traduire par une augmentation supplémentaire de cotisation sur le régime « décès – incapacité - invalidité » de 10%, prévue dans le contrat initial.

Pour autant les causes des arrêts maladies à répétitions ne sont pas résolues et l'entreprise, même si elle se considère responsable, n'entend pas prendre les mesures adéquates liées notamment aux conditions de travail.

En outre la CGT demande à ce que ce régime prenne en compte la solidarité avec les retraités.

A la cessation d'activité, les salariés ne bénéficieront plus de ce régime.

Quelle sera notre protection à cet âge avancé... et à quel prix ?

La mobilisation a déjà porté ses fruits, mais nous sommes loin du compte

L'entreprise :

- refuse de rouvrir les négociations salariales.
- n'a pas l'intention de poursuivre la négociation sur l'accord prévoyance.

Dans le même temps, le 22 avril, France Télécom va distribuer plus de 1 milliard de dividendes aux actionnaires.

**Exigeons une autre répartition des richesses.
Les salariés doivent bénéficier en priorité
du fruit de leur travail.**

**Mobilisons-nous pour exiger des négociations
à la hauteur des besoins des salariés.**

L'avenant est prévu à la signature le 25 avril.

Dans chaque entreprise du groupe, la participation de l'employeur va faire l'objet d'une nouvelle négociation. La CGT va mettre tout en oeuvre pour exiger une contribution plus importante de l'entreprise.

Signez partout la pétition nationale :

PETITION



A Monsieur Didier LOMBARD
Président de France Télécom

Contrat de prévoyance groupe France Télécom **L'employeur doit mettre la main à la poche**

Avec comme prétexte un système de prévoyance en déficit sous fond de réforme de la Sécurité Sociale le groupe France Télécom a ouvert des négociations sur le contrat prévoyance des salariés de droit privé. Leurs ambitions s'orientent vers des baisses de prestations mais également l'augmentation des cotisations. Alors que l'on parle d'égalité professionnelle Homme/Femme France Télécom a même proposé lors de la dernière séance de négociations une diminution drastique des prestations liées à la maternité.

Pour la CGT, l'employeur doit mettre la main à la poche pour une santé équitable pour tous. C'est pourquoi les salariés de droit privé exigent :

- ✓ **Le maintien et l'amélioration du niveau de prestations, répondant à tous les besoins des salariés et de leurs ayants droit.**
- ✓ **Une participation plus importante de l'employeur pour compenser les hausses de cotisations éventuelles.**
- ✓ **Un retour de la prise en charge par l'employeur des arrêts de travail à 100% jusqu'à 90 jours, au lieu de 45 jours actuellement.**
- ✓ **La solidarité du régime avec les retraités dans le contrat de groupe. Lors de leur cessation d'activité, les retraités doivent bénéficier d'un régime de prévoyance et de santé optimum sans perte de pouvoir d'achat.**

NOM Prénom	Signature	NOM Prénom	Signature

Montreuil, le 31 mars 2005

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-ptt.fr> - e-mail : fede@cgt-ptt.fr